

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-088  
UFI : WDA0-K06H-W00R-33TF  
Code du produit : 000000000000105007

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Antimousse

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+44 1235 239670

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

|                                                                       |                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liquides inflammables, Catégorie 3                                    | H226: Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| Danger par aspiration, Catégorie 1                                    | H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 | H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

|                                             |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement                     | : | Danger                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mentions de danger                          | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Conseils de prudence                        | : | <b>Prévention:</b><br>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.<br><b>Intervention:</b><br>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.<br>P331 NE PAS faire vomir.<br>P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.<br>P391 Recueillir le produit répandu. |

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 64741-65-7 naphta lourd (pétrole)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution of polyolefins and polysiloxanes

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

|                        | Numéro d'enregistre-<br>ment   |                                                                                 |                |
|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| naphta lourd (pétrole) | 64741-65-7<br>01-2119471991-29 | Flam. Liq. 3; H226<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br>EUH066 | >= 50 - <= 100 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
silicium compose

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : type hydrocarbure  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : < 0 °C  
Méthode: derived

Début d'ébullition : 155,00 °C  
Méthode: derived

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 7,00 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,60 % (v)

Point d'éclair : 45 °C  
Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

|                                       |                                                                               |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>II</b>                             |                                                                               |
| Température d'auto-inflammation       | : > 200 °C<br>Méthode: DIN 51794                                              |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible                                                       |
| pH                                    | : 7 (20 °C)<br>Concentration: 1 %<br>Méthode: Universal pH-value indicator    |
| Viscosité                             |                                                                               |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                                                       |
| Viscosité, cinématique                | : < 5,000 mm <sup>2</sup> /s (20,00 °C)<br>4 mm <sup>2</sup> /s (40,00 °C)    |
| Solubilité(s)                         |                                                                               |
| Hydrosolubilité                       | : non miscible                                                                |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                                                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                                                       |
| Pression de vapeur                    | : env. 2 hPa (20,00 °C)<br>Méthode: derived                                   |
| Densité                               | : 0,7500 g/cm <sup>3</sup> (20,00 °C)<br>Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                                                       |

### 9.2 Autres informations

|                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : Entretient la combustion     |
| Taux d'évaporation        | : Donnée non disponible        |
| Tension superficielle     | : 21,70 mN/m, ring dynamometer |

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                                                                                                                      |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.<br>Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.4 Conditions à éviter

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

##### Composants:

##### **naphta lourd (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.951 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

##### Composants:

##### **naphta lourd (pétrole):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Voies d'exposition : Intradermique  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
BPL : oui

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Donnée non disponible

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 0,192 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**naphta lourd (pétrole):**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3295  
RID : UN 3295  
IMDG : UN 3295  
IATA : UN 3295

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
**RID** : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
**IMDG** : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.  
(naphtha (petroleum))  
**IATA** : Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 3  
**RID** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : D/E

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D  
Remarques : IMDG Code segregation group - none

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importantes ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

## BYK-088

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

### Texte complet pour phrase H

|        |                                                                                       |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | : Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H304   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H411   | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox.       | : Danger par aspiration                                    |
| Flam. Liq.      | : Liquides inflammables                                    |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3                      H226

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

## **BYK-088**

Version 11.0  
SDB\_BE

Date de révision: 22.07.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 14.05.2025

---

|                   |      |                   |
|-------------------|------|-------------------|
| Asp. Tox. 1       | H304 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR